

Puis apparaissent des morceaux de taille et de formes régulières, vendus dans une boîte en carton. Pour les confectionner, on fabrique des plaques de sucre que l'on scie dans des « casseries ». En 1854 est inventé le sucre moulu tel qu'il est connu actuellement.

A l'heure actuelle, les sucreries de betterave sont équipées pour fabriquer et commercialiser du sucre parfaitement blanc. Autrefois, et encore aujourd'hui dans certains pays producteurs de canne à sucre, le sucre produit est dit « brut » ou « roux » (96 % de saccharose, le reste étant composé d'impuretés). Pour être « blanchi », il doit être retravaillé en raffinerie, industrie de seconde transformation.

Pendant plus d'un siècle, une part très importante des sucres issus de la sucrerie de betterave en sort sous forme de sucre brut et doit passer en raffinerie. C'est la plus proche du consommateur final qui assure donc non seulement le blanchiment du sucre mais aussi son façonnage (en pains ou en morceaux) et son conditionnement (en paquets).

Nota : de nos jours, les sucreries assurent elles-mêmes le façonnage et le conditionnement de leurs produits. Et pour l'expédition aux nombreuses industries utilisatrices de sucre, les livraisons sont effectuées en vrac.

## **L'alcool de betterave**

A partir du jus sucré de la betterave, il est possible d'obtenir – par fermentation puis distillation – de l'alcool éthylique. La matière première utilisée peut être soit la betterave soit la mélasse (sous-produit de l'industrie sucrière).

L'alcool n'a pas, comme le sucre, un débouché quasiment unique, l'alimentation humaine. Il est essentiellement employé comme matière première en pharmacie, en parfumerie, ou dans des industries chimiques (solvant ou usage réactionnel). Il peut être également employé comme source d'énergie. De même, l'alcool n'est pas fabriqué seulement à base de betterave ou de canne. Il peut être obtenu à partir de divers autres produits ou sous-produits agricoles et même de produits pétroliers. Cette diversité des sources et des débouchés entraîne une assez grande complexité de ce secteur.

## **Historique**

### **La création d'un monopole de l'alcool**

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les alcools fabriqués sont essentiellement des eaux-de-vie de fruit et surtout de vin. Les importants dégâts causés au vignoble par l'oïdium (1853) et le phylloxera (1874) entraînent un rapide

développement des alcools de betterave et de grain. Le vignoble ayant été reconstitué, il naît, concernant la production d'alcool, une rivalité entre le midi viticole et le nord industriel.

La guerre de 1914 ayant beaucoup accru les besoins (emploi d'alcool dans les poudreries), une loi du 30 juin 1916 institue un monopole d'achat et de vente des alcools « d'industrie ». Ceux provenant des vins, cidres, poires, marcs, lies et fruits sont exclus de cette réglementation et sont donc dirigés essentiellement vers la consommation de bouche.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, la concurrence entre alcools de différentes origines reprend. L'Etat rend alors une sorte d'arbitrage permettant de concilier les intérêts en présence. Les accords de Béziers (8 avril 1922) réservent en effet aux alcools « naturels » la consommation de bouche tandis que les alcools « industriels » sont achetés par l'Etat qui les revend à des industries privilégiées. Les exportations restent libres et donc accessibles aux alcools industriels.

Une loi du 28 février 1923 vient compléter ce dispositif par la création d'un « carburant national » (mélange d'essence et d'alcool) : les importateurs d'essence sont tenus d'acquérir chaque mois une quantité d'alcool représentant 10 % des volumes d'essence dédouanés par eux le mois précédent.

Le développement du vignoble ayant entraîné un accroissement de la production d'alcool viticole, l'Etat, contrairement à ce qui était prévu, est amené à en acquérir certaines quantités. Parallèlement, en raison du contingentement de la production de sucre, les planteurs de betteraves augmentent leurs livraisons en distillerie. Le Service des Alcools se trouve de ce fait dans une situation financière difficile. Il apparaît nécessaire d'instituer des contingents de production pour les différentes catégories d'alcool (loi du 31 mars 1933).

### **La consolidation du monopole**

Un décret-loi du 30 juillet 1935 (complété ultérieurement par les lois du 2 octobre 1940 et 13 janvier 1941) institue un certain nombre de dispositions qui vont demeurer en vigueur jusqu'au 30 août 1985. Cette réglementation comporte deux volets : un certain nombre de mesures destinées à assainir le marché du vin (exemple : arrachage des vignes) et l'institution d'un monopole pour la production et la vente de tout alcool éthylique produit en France (y compris ventes à l'exportation), dont seules sont exclues les eaux-de-vie ne titrant pas plus de 70° et celles ayant droit à l'appellation

d'origine cognac ou armagnac. Des prix garantis sont assurés mais seulement dans certaines limites : pour chaque catégorie d'alcool, on fixe un contingent.

L'alcool de betterave sert de référence en ce sens que son prix est déterminé en tenant compte d'un prix d'achat identique pour les betteraves de distillerie et pour les betteraves de sucrerie ; le prix des autres alcools est calculé en fonction du prix de l'alcool de betterave, par application de divers coefficients ; l'alcool acquis par le monopole est rétrocédé par celui-ci à des prix variables, selon les destinations (consommation de bouche, pharmacie, industrie chimique, carburateur, etc.). Enfin, un décret-loi du 8 août 1935 stipule que la construction de nouvelles distilleries doit être soumise à autorisation préalable de l'administration.

### **La Seconde Guerre mondiale et ses suites**

Face aux menaces de guerre, le contingent d'alcool de betterave est augmenté jusqu'à 2 000 000 d'hl, les poudreries étant de nouveau utilisatrices d'importantes quantités d'alcool pour répondre aux besoins de la Défense Nationale.

Pendant l'Occupation, la production d'alcool de betterave est fortement encouragée pour faire face aux prélèvements effectués par les autorités d'occupation et assurer un carburant de remplacement puisque toutes les réserves pétrolières sont réservées à l'économie de guerre allemande. Le 11 janvier 1941, une loi autorise la construction de nouvelles distilleries et des contrats sont passés entre le Service des Alcools et les sociétés qui s'engagent à produire de l'alcool de betterave. Malgré ces encouragements, dès la campagne 1943/1944, la production fléchit du fait des circonstances économiques liées à l'Occupation.

Après la Libération, la production d'alcool de betterave tombe à 780 000 hl pour la campagne 1945/1946, en raison des difficultés de l'époque. Il faut donc reconstruire et redémarrer la production. La culture de la betterave s'accroît progressivement à partir de 1946/1947. En 1949/1950, avec 3 250 000 hl, la production d'alcool de betterave retrouve pratiquement son niveau d'avant-guerre et le dépasse au cours des campagnes suivantes.

Parallèlement, les fabricants d'alcool de mélasse, de vin, de pommes à cidre voient aussi leur production progresser. Ce fort accroissement de la production d'alcool atteint son maximum en 1950/1951.

### **Le coup de frein à la production d'alcool**

Cette situation ne tarde pas à provoquer un déséquilibre. Entre les campagnes 1946/47 et 1949/50, les stocks augmentent de plus de 3 millions d'hl. Ils passent à 4,2 millions à la fin de la campagne 1953/1954. La Régie Commerciale des Alcools, face à cette difficulté, réalise des opérations d'exportation notamment vers les Etats-Unis, mais celles-ci se révèlent relativement onéreuses.

Les professionnels demandent que l'on recherche d'autres débouchés, notamment une augmentation des volumes dirigés vers la carburation (à l'époque, les autobus parisiens utilisent un carburant dit « ternaire », comprenant 70 % d'essence, 15 % de benzol et 15 % d'alcool). Ces propositions ne sont pas prises en considération, l'objection la plus fréquente étant la suivante : l'alcool est trop cher par rapport au pétrole, ce qui entraîne des pertes financières pour l'Etat. Une campagne de presse s'attaque aux « gros betteraviers » et tend à confondre alcool et alcoolisme (alors que l'alcool de betterave est essentiellement dirigé vers l'industrie).

Différents décrets sont publiés en 1953-1954, lesquels seront connus sous le nom de « décrets Mendès-France ». Celui du 9 août 1953 diminue de 40 % les droits de production d'alcool de betterave, les réductions devant se poursuivre progressivement pendant cinq ans. En fait, dès la campagne suivante (1954/1955), ces droits sont ramenés de 2 150 000 à 715 000 hi. Par ailleurs, si la parité de prix entre les betteraves-sucre et les betteraves-alcool est maintenue, la marge de fabrication des distillateurs est diminuée d'un tiers la première année, d'autres baisses intervenant encore les années suivantes. Un décret du 23 février 1954 vient compléter ces dispositions en fixant les modalités d'indemnisation pour réduction ou cessation d'activité des usines.

Les betteraves destinées à la fabrication d'alcool, qui représentaient un quart de la production française en 1935, tombent à 1/10<sup>e</sup> de cette production en 1953.

Nota : par la suite, la production d'alcool est relancée. En effet, dans les années 1964/65/66, le Service des Alcools se trouve brusquement confronté à une pénurie de production et doit importer de grosses quantités pour faire face aux besoins nationaux. On doit même recourir à la construction d'une usine d'alcool de synthèse (des produits pétroliers servant de matière première). Quelque trente ans après, une loi du 11 juillet 1985 institue la liberté de production et de commercialisation de l'alcool (sous réserve des dispositions prévues, dans le cadre de l'Union Européenne, par l'organisa-

tion commune du marché viti-vinicole). Il est ainsi mis fin au monopole de l'alcool.

Nota : à l'heure actuelle, l'emploi d'alcool pour la carburation a repris (on parle d'éthanol carburant), ce produit étant considéré comme une énergie renouvelable. A titre d'exemple, l'essence que l'on trouve à la pompe sous la dénomination SP 95 E10 contient 10 % d'éthanol (alcool déshydraté).

## L'industrie française de l'alcool

### La production

La production d'alcool de betterave, depuis 1900 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, figure dans le tableau suivant :

**Nombre d'hectares et quantités d'hectolitres d'alcool à 100°**

1900/01	33.000	973.225	1922/23	21.830	680.066
1901/02	34.000	578.628	1923/24	24.830	701.767
1902/03	35.313	520.707	1924/25	25.340	789.972
1903/04	42.336	926.659	1925/26	22.230	815.849
1904/05	44.133	992.749	1926/27	22.780	645.983
1905/06	45.436	1.002.429	1927/28	25.260	737.369
1906/07	48.924	1.160.554	1928/29	25.900	807.318
1907/08	56.738	1.145.433	1929/30	28.000	1.014.738
1908/09	49.370	1.259.346	1930/31	35.000	1.521.297
1909/10	49.120	1.173.583	1931/32	66.000	1.733.051
1910/11	49.210	1.182.889	1932/33	65.000	2.201.400
1911/12	53.127	1.015.728	1933/34	80.000	2.404.270
1912/13	56.884	1.620.552	1934/35	80.000	2.777.157
1913/14	51.812	1.559.640	1935/36	80.000	2.863.339
1914/15	-	505.922	1936/37	80.000	2.445.901
1915/16	-	797.019	1937/38	80.000	2.277.650
1916/17	-	450.624	1938/39	80.000	1.954.378
1917/18	-	538.610	1939/40	85.000	3.066.785
1918/19	-	283.140	1940/41	23.000	638.822
1919/20	20.846	308.268	1941/42	50.000	1.608.362
1920/21	14.460	474.954	1942/43	75.000	1.974.000
1921/22	20.160	608.492	1943/44	75.000	1.782.000

Source : *L'Annuaire betteravier* 1945-1946.

Nota : à partir de 1919/1920, les chiffres concernant les hectares cultivés pour produire de l'alcool sont imprécis en raison de la création d'usines mixtes sucre-alcool. Entre 1938/1939 et 1943/1944, il s'agit d'évaluations.

Comme dit ci-dessus, au lendemain de la Libération, en raison de la pénurie de sucre et des besoins en alcool – notamment dans le domaine des carburants – les Pouvoirs publics encouragent la culture de la betterave et lui accordent, par un décret du 30 avril 1946, un régime de prix garanti basé sur le calcul du prix de revient. De ce fait, à partir de 1945-1946, les surfaces ensemencées en betteraves augmentent considérablement : de 191 000 ha en 1945-1946, elles passent à 453 000 en 1952-1953. Sur ce total, les surfaces de betteraves destinées à la distillation sont portées de 38 500 à 87 000 ha.

Lorsque le gouvernement décide une réduction brutale de la production d'alcool, celle-ci frappe presque exclusivement les distilleries de betteraves (tout en assurant des compensations par l'intermédiaire de prix garantis pour le sucre).

Les mesures draconiennes prises par le décret du 9 août 1953, complété par celui du 30 septembre 1954, entraînent une chute vertigineuse de la production d'alcool de betterave. Le « contingent », qui était de 3 821 000 hl en 1952-1953, est ramené à 715 000 hl sur la campagne 1954-1955. Ultérieurement, il remontera à 1 352 891 hl.

### Les usines

L'alcool de betterave, en France, est produit soit dans des fabriques qui se consacrent exclusivement à la distillation (dans la profession, on les appelle des « distilleries pures ») soit dans des entreprises qui produisent à la fois du sucre

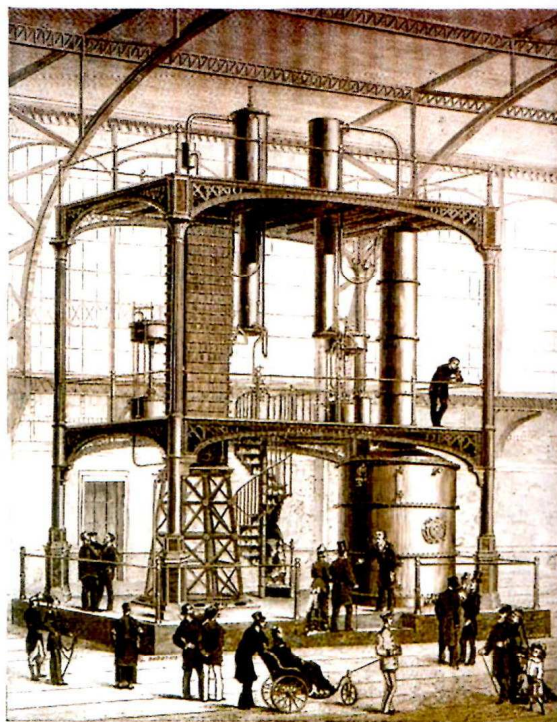
## L'EXPOSITION DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Prix du numéro : 50 centimes  
Abonnement (Paris et départements) : 50 francs  
Annonces en tête : Adolphe HEYLAND

N° 40  
BUREAUX  
7, RUE DU CROISSANT, PARIS

Prix du numéro : 50 centimes  
LA PUBLICITE EN FRANCE  
Abonnez les mandats à l'ordre de l'Administration.



*Matériel de distillerie exposé dans la salle des machines lors de l'Exposition universelle de Paris en 1878.*

et de l'alcool (les « sucreries distilleries »), cette fabrication étant, dans ce dernier cas, réalisée essentiellement à partir des mélasses (sous-produit de l'industrie sucrière).

La première distillerie de betterave est implantée en 1854, dans l'Aube, à la ferme de la Planche près de Troyes. L'exemple est bientôt suivi, et l'on peut dénombrer 40 distilleries en 1855 et 68 en 1861. Leur nombre va s'accroître progressivement. Toutefois, contrairement à ce qui s'est passé pour les sucreries, dont la taille a augmenté au fur et à mesure des années, beaucoup de distilleries demeurent pendant longtemps au stade de l'atelier artisanal accolé à d'importantes exploitations agricoles.

Pendant la guerre de 1914-1918, nombre de distilleries qui, comme les sucreries, se trouvent dans les zones de combat, subissent d'importants dommages. Au lendemain du conflit, la production de betteraves étant encouragée, un certain nombre de sucreries détruites sont transformées en distilleries. A contrario, au lendemain de la guerre de 1939-1945, certaines distilleries sont transformées en sucreries.

Le nombre de distilleries de betteraves qui était encore de 329 en 1951-52, tombe à 117 en 1960-1961.

## **Le Val-d'Oise betteravier**

Le département du Val-d'Oise, de création récente, était, auparavant, englobé dans le département de Seine-et-Oise (Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines). En conséquence, pour toutes les données concernant le secteur betterave-sucre-alcool, sur la période qui nous intéresse ici, les informations et notamment les statistiques concernent globalement la région Île-de-France.

## **La culture de la betterave en Île-de-France**

Les conditions de sol et de climat dans l'ancienne Seine-et-Oise sont favorables à la culture betteravière. Dans un ouvrage publié en 1983, Arthur Boursier décrit ainsi les premiers temps de la culture dans cette région.

«La betterave y a connu, depuis son origine industrielle, une place importante : un rapport du comte d'Argout à la Chambre des Pairs nous apprend qu'en 1837, il existait six sucreries dans le département de la Seine et sept en Seine-et-Oise.

Après des fortunes diverses, la culture betteravière prit son essor et acquit une certaine stabilité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1900, on comptait dix sucreries en Seine-et-Oise, approvisionnées par environ 6000 ha de betteraves.